



DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION EN BRETAGNE

CADRE DE RÉFÉRENCE
de la Chambre
d'agriculture
de Bretagne

Edition 2022



chambres-agriculture-bretagne.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BRETAGNE

ÉDITO



Pour une méthanisation au service de l'agriculture et des territoires



Loïc GUINES

Président de
la Chambre
d'agriculture
d'Ille-et-Vilaine

Poussée par des politiques publiques, la méthanisation a connu un développement important ces dernières années, avec pour objectifs de produire de l'énergie renouvelable tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Elle a ainsi ouvert de nouvelles perspectives d'activité pour les exploitations agricoles mais généré aussi des interrogations en termes d'acceptabilité sur les territoires et de concurrence avec d'autres productions.

Consciente des enjeux et de la nécessité de trouver une voie de développement de la méthanisation acceptable et acceptée par le plus grand nombre, la Chambre d'agriculture de Bretagne a souhaité élaborer ce cadre de référence qui définit ce que la profession agricole attend des projets de méthanisation.

Ce cadre n'a pas vocation à aller au-delà de la réglementation existante. Il n'est pas non plus gravé dans le marbre et pourra s'adapter dans le temps aux évolutions de la filière. Il permet simplement de fixer des priorités et les conditions qui nous semblent indispensables au développement d'une méthanisation en phase avec l'agriculture et les territoires.

Bonne lecture



➤ UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AGRICULTURE de se diversifier autour de la production d'énergie

Ce qui s'inscrit dans notre projet politique :

- **Nous sommes et voulons rester une région agricole à haute intensité humaine.**
Le développement de la méthanisation doit permettre de maintenir une agriculture à taille humaine, où les chefs d'entreprises sont autonomes dans leurs décisions et maîtrisent les éléments stratégiques de leur entreprise.
- **Nous sommes et voulons rester une région terre d'élevage, terre de polycultures et terre légumière.**
Nous soutenons le développement de la méthanisation en lien avec les productions agricoles bretonnes historiques.
- **Notre agriculture doit rester prospective, ancrée dans la vie des territoires et ouverte sur le monde.**
Acteur majeur de l'économie locale, l'agriculture s'engage dans les transitions énergétiques et climatiques, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre issues de l'élevage.
La méthanisation est un levier important pour atteindre cet objectif.

“
Pour atteindre ces ambitions,
la méthanisation doit être accessible
au plus grand nombre d'exploitations.



UNE RÉPONSE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX DE TRANSITION

La méthanisation a la particularité d'être une solution intéressante aussi bien pour la transition énergétique, le passage à une économie plus circulaire, que pour l'évolution des systèmes de production agricole. Elle permet de traiter des matières organiques tout en produisant un biogaz et un digestat, valorisés ensuite sous diverses formes (énergétique, agronomique, etc.).

La **méthanisation** se positionne comme une filière de référence, parmi d'autres, **face aux enjeux** suivants :

- **lutte contre le changement climatique** et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- **réduction de la consommation de ressources** directes (substitution d'énergie fossile) et indirecte (réduction d'intrants : phosphate...) ;
- augmentation de la part de la **production des énergies renouvelables** (EnR) pilotables (avec une production continue) dans le mix énergétique, dans un contexte géographique de péninsule énergétique ;

- **valorisation des gaz naturellement** produits par les déjections animales ;
- **valorisation de déchets** des collectivités qui peuvent être intégrés dans une démarche vertueuse, une économie circulaire ;
- **réduction de la dépendance** de l'agriculture française aux principaux éléments minéraux tels que l'azote (N), le phosphore (P) et les oligo-éléments comme le potassium (K) ou le soufre (S) en respectant l'équilibre de la fertilisation et la qualité des sols ;
- création de **valeur, de compétences et d'emplois** ;

“

Rappelons que la vocation première de l'agriculture bretonne est de nourrir la population.

Les filières énergétiques, dont la méthanisation, sont une opportunité pour la compétitivité de notre région.



UNE NÉCESSAIRE ÉTUDE APPROFONDIE DES PROJETS

La clé du succès est une forte appropriation et maîtrise du projet par l'agriculteur ou le collectif d'agriculteurs. Nous voulons que la valeur ajoutée économique et environnementale reste aux agriculteurs.

Ce cadre de référence met en avant les conditions de réussite d'un projet.

Adapter le projet de méthanisation à son exploitation

La méthanisation peut être réalisée avec différentes technologies et se déployer à différentes échelles. Les synergies avec l'existant sont à privilégier en tenant compte des contraintes techniques et de rentabilité. Les choix du ou des porteur(s) de projet doivent se faire après une étude préalable approfondie permettant de définir la voie la plus adaptée à son objectif et à son exploitation. Ces objectifs peuvent être divers :

Tendre vers l'autonomie énergétique

La captation du biogaz à température ambiante au niveau des fosses de stockage de lisier pour alimenter une chaudière et diminuer sa consommation d'électricité ou d'énergie fossile est une solution intéressante.

Développer un atelier complémentaire à l'élevage

Il s'agit de valoriser dans un méthaniseur les déjections animales et la biomasse végétale disponible sur l'exploitation ou dans le proche voisinage, pour produire de l'énergie renouvelable (électricité ou gaz). Les conditions de rentabilité de ces projets dépendent de plusieurs facteurs et sont soumises à des facteurs d'échelle important. La recherche de la meilleure autonomie en termes de gisement de biomasse est souhaitable, mais la rentabilité n'est pas toujours facile à trouver pour des élevages de taille moyenne.

Développer une unité collective agricole

Se regrouper à plusieurs exploitants pour mettre en commun le gisement de biomasse méthanisable disponible et ainsi atteindre plus facilement

les conditions de rentabilité est une voie à privilégier autant que possible. Elle nécessite une réflexion et un accompagnement spécifique mais donne la possibilité à des élevages de taille moyenne de profiter des opportunités de la méthanisation et de maximiser les synergies.

Participer à une unité territoriale

Dans ce cas, les agriculteurs sont au mieux coactionnaires, avec un projet qui s'inscrit dans un objectif territorial de valorisation des déchets organiques dépassant le cadre agricole. Les agriculteurs participant doivent s'organiser pour faire valoir au mieux leurs intérêts face aux cofinanceurs et veiller à ce que le retour au sol du digestat reste conforme aux besoins de l'agriculture.



La Chambre d'agriculture de Bretagne soutient l'ensemble de ces objectifs et vise à faciliter l'accès d'un maximum d'agriculteurs aux opportunités offertes par la méthanisation, dans un souci de consolidation des élevages et de respect des trois piliers du développement durable.



Se former pour maîtriser son projet

Elaborer un projet de méthanisation soulève de multiples interrogations : techniques, économiques, environnementales, sociales, ou agronomiques. **Les agriculteurs doivent avoir les clés de compréhension et de réussite** pour la réalisation d'un projet adapté à leur activité et à la taille de l'exploitation agricole. Ainsi **la formation est un levier indispensable** à la bonne conduite du projet.

Pour les formations initiales agricoles, la Chambre régionale d'agriculture insiste pour que le module énergétique (dont la méthanisation) soit obligatoire dans le cursus, afin d'aborder l'ensemble des techniques de production énergétiques agricoles.

Dès l'entame de la réflexion, **le porteur de projet doit s'ouvrir sur toutes les potentialités qu'offre la méthanisation**. Pour cela, il doit aller visiter des sites, avoir des retours d'expériences, participer à des réunions de présentation organisées par la Chambre d'agriculture et ses partenaires, suivre des formations spécifiques... Toutes ces démarches sont indispensables pour bâtir un projet cohérent, adapté à son exploitation, prenant en compte les atouts et les contraintes de son élevage, de son système d'exploitation.

La **gestion quotidienne d'une unité de méthanisation demande également des compétences spécifiques** : technique, réglementaire, en gestion des risques... Cette technicité permet d'améliorer les performances technico-économiques, gage de réussite et de rentabilité du projet. Nous souhaitons que la formation des agriculteurs à la gestion des unités méthanisation soit obligatoire.

EN CHIFFRE

107

exploitants d'unités de méthanisation ont été formés par le parcours tutoré



Ancrer son projet de méthanisation dans son territoire et dans sa filière

Le ou les porteurs de projets doivent être ouverts au contexte et aux opportunités présentes sur leur territoire. Que ce soit au niveau de la valorisation de biomasse méthanisable complémentaire à celle de l'exploitation ou de la valorisation énergétique (chaleur pour la cogénération, bio méthane), **les complémentarités** sont à rechercher entre **le projet de méthanisation et son territoire**.

L'étude du projet doit ainsi permettre de concilier les intérêts de l'exploitation ou du groupe d'exploitations qui portent le projet avec les besoins éventuels des exploitations voisines, des entreprises du territoire et des collectivités : capacité de stockage des effluents, valorisation des résidus de récoltes (pomme de terre...), fertilisant organique, séchage de foin... La réflexion doit être réalisée dans une **logique d'économie circulaire**, avec des partenariats.

L'unité de méthanisation est un prolongement de l'activité agricole. Les unités individuelles, ou collectives, doivent être implantées de préférence sur un site d'exploitation. L'implantation devra prendre en compte la réglementation environnementale (proximité de cours d'eau, zones humides...) et la proximité avec les habitations tierce. **Le choix de l'emplacement est primordial** pour l'acceptation sociale et environnementale du projet. Il faut prioriser des projets de proximité pour une logistique maîtrisée, une meilleure acceptabilité par la population locale et éviter le phénomène de mitage. Les projets de méthanisation ne doivent pas non plus concourir à la surenchère foncière.

Le projet de méthanisation doit également être en cohérence avec le cahier des charges des productions animales et végétales qui s'appliquent sur l'exploitation, et tenir compte des probables évolutions à venir. Que ce soit au niveau de la prise en compte du bien-être animal, des temps de pâturage, de l'autonomie alimentaire ou de l'approche bas carbone, **les projets de méthanisation doivent être en phase avec les évolutions attendues de l'élevage**, voire constituer un levier facilitateur.



Certaines pratiques cherchant à maximiser la production de méthane peuvent s'avérer en opposition par rapport à ces attentes.

On peut citer par exemple le retournement de prairies longues durées pour développer des cultures à vocation énergétique ou une réduction importante du temps de pâturage pour maximiser la récupération de déjection.

Bien qu'elles soient autorisées par les règles actuelles, ces pratiques ne répondent pas à nos souhaits d'orientation, vis-à-vis de l'ensemble des enjeux auxquels l'agriculture bretonne doit faire face.



Une maîtrise des capitaux par les agriculteurs

Nous voulons que les **projets de méthanisation** soient **portés par les agriculteurs**, et que la **création de valeur ajoutée bénéficie à l'agriculture**. Pour ce faire, les capitaux doivent être portés en majeure partie par les agriculteurs. Il est primordial de penser, dès la constitution du projet, à sa transmissibilité pour assurer la pérennité de l'outil et le maintien d'une maîtrise des capitaux par les agriculteurs.

Le grand défi reste donc l'apport de capitaux propres par les agriculteurs, ces derniers n'ayant pas toujours la capacité d'investissement nécessaire. **La Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne veut jouer un rôle pivot** dans la recherche de solutions pour accompagner les agriculteurs,

afin que les capitaux restent agricoles. Cet accompagnement sera bien entendu au bénéfice de projets cohérents, portés par des agriculteurs formés.

Pour toutes les énergies renouvelables, nous souhaitons organiser des rencontres avec les partenaires financiers, la banque des territoires, les SEM (Société d'Economie Mixte), en intégrant les entreprises de l'agroalimentaire local, pour trouver des solutions qui permettent aux agriculteurs de porter les projets.

EN CHIFFRE

10%
de fonds propre
minimum exigé
par les banques



Approvisionnement : valoriser les déjections animales

Un projet doit être réfléchi sur la base d'une autonomie maximale en intrants.

Nous souhaitons le développement de projets qui remplissent les critères suivants concernant leur approvisionnement :

- **Déjections animales** : en Bretagne, terre d'élevage, nous soutenons les projets qui ont plus de 60% d'effluents dans la ration. Ce niveau permet de trouver les équilibres économiques, tout en conciliant le développement de la méthanisation avec le maintien de l'élevage. La possibilité de prendre des effluents complémentaires à proximité de l'exploitation peut être étudiée.
- **CIVE** (Cultures IntermédiaIRES à Valorisation Energétique) : le développement de ces inter-cultures spécialisées contribue à donner une cohérence agronomique au système de cultures, tout en limitant le recours aux cultures principales. Soulignons également que les conditions pédoclimatiques bretonnes sont favorables à ce type de cultures.
- **Cultures énergétiques principales** (maïs...) : la Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne considère qu'il y a une hiérarchie des usages des terres agricoles et que la vocation première reste l'alimentation. Les cultures énergétiques utilisées en méthanisation sont réglementairement possibles. Leur usage doit être raisonné comme une marge de sécurité pour pallier à des aléas annuels (rendements en CIVE faibles, moins d'effluents produits...) et pour assurer la stabilité de la biologie. Selon l'étude de la DREAL, le tonnage annuel par site représente en moyenne régionale 6% du tonnage de matière entrant dans le digesteur. La limite réglementaire pour un projet est de 15%, toutefois, pour les plus importants, il est

souhaitable que le taux effectif reste bien inférieur pour limiter les risques de concurrence locale avec les fourrages animaux.

- **Déchets non agricoles** : ils peuvent constituer une opportunité d'apports complémentaires, mais à condition d'avoir un gage de qualité et de sécurité des produits entrants. En effet, c'est le propriétaire de l'unité de méthanisation qui est responsable de la valorisation du digestat sortant. Une attention toute particulière doit être apportée sur la qualité sanitaire de ces produits. Dans le cas des bio-déchets de ménages ou d'entreprise, nous sommes favorables à une approche territoriale et collective de l'hygiénisation pour en faciliter l'usage dans les méthaniseurs agricoles. Pour que la rentabilité d'un site ne soit pas remise en question, une vigilance doit être apportée à la sécurité d'approvisionnement dans le temps.
- **Déchets verts liés aux collectivités** (pelouse...) : il faut rester vigilant sur la qualité du produit d'un point de vue physique (branchage, indésirables...), et sanitaire (déjections canines), mais l'utilisation de ce type de déchets peut faciliter l'intégration de l'unité au sein du territoire.
- **Boues de station d'épuration** : actuellement il est fortement déconseillé de mélanger des boues de station d'épuration avec des effluents d'élevage, car cela complique la gestion sanitaire et agronomique du digestat.

EN CHIFFRE

+ 60%
d'effluents dans
la ration



Le digestat : optimiser le retour au sol

Les digestats de méthanisation se présentent comme une nouvelle source de matière fertilisante organique. L'utilisation de digestat permet de limiter le recours aux engrais de synthèse et ainsi d'accroître l'autonomie des exploitations.

Le retour au sol du digestat permet de créer un système intégré. Ainsi, les exploitations productrices restent maître des débouchés et assurent l'intégralité du cycle de traitement des déchets ; de la réception au retour au sol.

La maîtrise et la sécurisation du retour au sol est donc un objectif majeur pour la Chambre d'agriculture. Compte tenu du contexte

spécifique breton et des efforts engagés ces dernières décennies sur la résorption des zones à excédent structurel, plusieurs points stratégiques doivent être assurés :

- **La sécurisation des débouchés du digestat**, via un plan d'épandage équilibré en éléments fertilisants ou par contractualisation de reprise dans le cadre du DigAGRI ;
- **Des capacités de stockage suffisantes** pour respecter le calendrier d'épandage de la Directive Nitrates, ainsi que la couverture des fosses de stockage sur le site de méthanisation ;
- **Le suivi et l'analyse des digestats** permettant de prendre en compte leur valeur fertilisante (notamment dans les plans de fumure), et de s'assurer de leur innocuité bactériologique ;
- **Un matériel d'épandage et/ou des techniques adaptées**, ainsi que le respect de conditions d'épandage favorables, permettant de limiter la volatilisation de l'azote.



Une vigilance particulière doit être portée vis-à-vis du cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation d'intrants agricoles et/ou agroalimentaires en tant que matières fertilisantes (DIG), nous alertons sur les risques que ces nouvelles dispositions font peser sur les actions relatives à la qualité de l'eau notamment.



Sécuriser les installations de méthanisation

Sécurité des personnes et fonctionnement du site

Les agriculteurs doivent **se responsabiliser** par rapport aux risques liés à la gestion d'une unité de méthanisation. Même si les accidents demeurent rares il est indispensable pour tous les agriculteurs de se former.

Il est primordial de travailler pour la conception et le suivi des sites avec des **entreprises certifiées Qualiméth@** (label qualité des professionnels de la méthanisation).

Il est fortement conseillé aux méthaniseurs de gérer leur site dans le cadre d'une démarche qualité garantissant son bon fonctionnement et gage de constante amélioration. **La charte de l'Association des AgriMéthaniseurs de France**, qui impose un audit tous les 3 ans et une certification par un organisme extérieur, en constitue un exemple.

Sécurité par rapport l'environnement

Respecter l'ensemble des règles installations classées :

- Bassins de rétention adaptés, collecte de toutes les eaux souillées, contrôle régulier des vannes de sécurité, réserves incendies adaptées, efficaces et facilement accessibles ;
- Stockage minimum de 6 mois des digestats préconisé, épandage des digestats en périodes adaptées aux besoins des cultures, équilibre de la fertilisation ;
- Vérification régulière de l'étanchéité des ouvrages de stockage ;
- Réalisation des contrôles périodiques dans les délais prévus (en Déclaration) ;



L'INDISPENSABLE CONCERTATION LOCALE



Nous sommes vigilants pour que la cohabitation de la méthanisation et des élevages dans nos territoires ne soit pas source de conflits mais d'opportunités.

La réflexion en amont du projet doit être partagée avec l'ensemble du voisinage et des collectivités concernées. Les projets de méthanisation doivent donc prendre en compte les autres exploitations du secteur : valorisation de déchets et sous-produits, réflexion commune sur le stockage des effluents et du digestat et leur valorisation agronomique, contractualisation pour la fourniture de CIVE...

Pour mettre toutes les chances de leur côté, les porteurs de projets doivent restés ouverts, pour :

- se rendre disponible et à l'écoute afin d'apaiser les craintes ;
- se former afin d'acquérir les compétences techniques et organisationnelles ;
- s'adapter aux différents publics afin de présenter leur projet notamment en matière de gestion des odeurs, du bruit, du trafic, de l'insertion paysagère et des risques potentiels...

- communiquer localement en amont du projet, dans une logique de concertation ;

Malheureusement, nous constatons que certaines oppositions aux projets se construisent sur cette absence de concertation préalable notamment lors du dépôt du permis de construire qui conduit à une information des riverains. C'est pourquoi nous invitons tous les porteurs de projet à dialoguer avec les riverains et les élus locaux, sous la forme qui leur semblera la plus adaptée, avant le dépôt du permis de construire. Cela leur permettra d'être à l'initiative de l'information et de répondre au plus tôt aux questions. La Chambre d'agriculture a également conscience que certains facteurs peuvent rester complexes et difficiles à appréhender, notamment l'identité du territoire et sa cohésion sociale, l'historique relationnel et l'insertion sociale du porteur de projet.



La Chambre d'agriculture ACCOMPAGNE LES PROJETS DE MÉTHANISATION

La Chambre d'agriculture de Bretagne a un positionnement neutre vis-à-vis des acteurs économiques de la filière méthanisation, elle défend les intérêts des agriculteurs, de l'agriculture en Bretagne et des territoires. Elle accompagne et soutient les projets qui respectent la réglementation et le cadre de référence qu'elle s'est fixée.

La Chambre régionale d'agriculture a pleinement participé au développement de la méthanisation agricole en déployant notamment des outils d'information et d'aide à la décision, en formant les agriculteurs, et en accompagnant les projets.

Elle se positionne pour apporter une aide aux porteurs de projets à travers des activités de conseil ou de prestation à différentes étapes et en lien avec les autres partenaires de la filière :



Information et émergence

Il s'agit d'apporter un **premier éclairage sur le potentiel méthanogène disponible**, les éléments clés d'un projet et les interlocuteurs de la filière. Cette phase est optimisée par des démarches territoriales visant à informer conjointement le maximum d'agriculteurs en lien avec les atouts d'un territoire. Ces démarches se font en lien étroit avec les EPCI et les partenaires de la filière. A cette occasion une visite de site peut être organisée.



Etude de faisabilité

Il s'agit de consolider la faisabilité technico-économique d'un projet individuel ou collectif et d'aider le ou les porteurs de projets à choisir les options les plus intéressantes. Cela fait l'objet d'une prestation payante qui peut être liée à un dossier de demande de subvention.

Dossiers réglementaires



Le projet étant mûr, la Chambre d'agriculture peut accompagner les porteurs de projet et réaliser le dossier installation classée, le plan d'épandage et le dossier d'agrément sanitaire dans le cadre d'une prestation.

Formations



Plusieurs formations sur la méthanisation sont proposées à différents publics :

- Connaître les bases d'un projet de méthanisation agricole,
- Savoir gérer les contraintes réglementaires de son unité de méthanisation
- Prendre en main et piloter son unité de méthanisation (Parcours tutoré).



Accompagnement de projets collectifs

L'aspect collectif d'un projet induit une maturation et un accompagnement spécifique du groupe. La formation « concevoir un projet de méthanisation collective » vise sur 4 mois à explorer et affiner la stratégie de déploiement du projet sur plusieurs thématiques : acceptabilité, structure juridique, mode de financement...



Appui à la concertation et à l'acceptabilité des projets

Cette thématique est plus que jamais d'actualité et nécessite d'être travaillée très en amont en lien étroit avec le territoire. La Chambre d'agriculture relaie les outils de communication en la matière et travaille à proposer une prestation d'accompagnement spécifique.



Médiation

Pour des projets ou des sites en fonctionnement rencontrant des difficultés avec leur voisinage, leur territoire ou l'administration. La Chambre d'agriculture peut organiser des médiations pour trouver des solutions.



Soutien à la démarche qualité

En lien avec l'AAMB, et différents partenaires de la filière, la Chambre d'agriculture vise à faciliter l'intégration des unités de méthanisation dans une démarche qualité, en faisant sur site des pré-audits sur le respect des engagements de la charte des méthaniseurs.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BRETAGNE

Document édité par
la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
Rue Maurice Le Lannou - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex



CONTACTS

Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Dimitri MAHÉ

Conseiller spécialisé Installation classées - Méthanisation
Tél. 06 31 29 72 11
dimitri.mahe@bretagne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Finistère

Hervé GORIUS

Chargé de mission Energie-Climat et référent méthanisation
Tél. 06 08 75 30 48
herve.gorius@bretagne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

Marion HASSENFORDER

Chargée d'études Energie-Climat - Experte Méthanisation
Tél. 06 74 76 83 89
marion.hassenforder@bretagne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Morbihan

Maïna LE ROCH

Conseillère spécialisée Energie-Climat - Experte Méthanisation
Tél. 06 70 75 48 58
maina.leroch@bretagne.chambagri.fr